

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Présents : cf. liste annexe

Secrétaire de séance : Marie-Laure NUNÈS

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 20 septembre 2022

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle des Fêtes de Champetières.

Délibération n°4

MODIFICATION DES STATUTS

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°20212125 en date du 22 novembre 2021 approuvant la modification des statuts de la CCALF,

Attendu la requête de la commune de Job de retirer les sites de vol libre de Montchouvet et Montcornillon, ainsi que le site d'escalade de la Volpie, et les voiries qui y sont associées, afin d'en assurer la gestion au plus près ;

Attendu les dates présentes dans les statuts et qui n'ont plus lieu d'être ;

M. le Président propose une modification des statuts telle que présentée en annexe

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- de modifier les statuts tels que présentés (cf. annexe) ;
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le

Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

